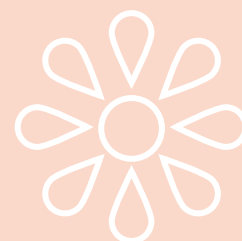




COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE 5

CONSEIL CITOYEN DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Ville de Nanterre



Objectifs et déroulé

Une cinquième séance en plénière a été organisée le 26 novembre 2022 dans l'objectif de travailler sur le sujet de la sobriété énergétique, plus particulièrement sur la rénovation énergétique des logements.

Le déroulé de la journée s'est divisé en deux parties :

Temps 1 introduisant l'année et la thématique

- 09h30 : Retour sur la première année du CCTE ; retour sur le plan vélo ; présentation du calendrier et des intentions de l'année à venir
- 10h00 : Débat mouvant sur la sobriété énergétique
- 10h15 : Présentation des enjeux liés à la rénovation énergétique

Pause

Temps 2 travaillant en sous-groupe

- 11h00 : Travail en sous-groupe par typologie de logements
- 11h45 : Restitution des sous-groupe
- 12h30 : Fin de la séance en plénière

Déjeuner partagé



MAIRIE DE NANTERRE

MEMBRES DU CCTE

Les habitant.e.s

- Valérie GALUZZI
- Yvon CASTAINGS
- Fabrice DESMARAI
- Léa ZAOUK
- Vincent MICHAUX
- Patrick MATHERON
- Laura SALEMBIER

Les associations

- Isabelle STOIANOFF-NENOFF, *Régie de quartier*
- Jacques CAPET, *Naturellement Nanterre*
- Léa LEGARNEVET, *Cerise*
- Diallo DEMBA, *Sero Madina*

Les élu.e.s

- Alexis MARTIN, *maire-adjoint à la transition écologique et au patrimoine communal*
- Emmanuelle FOSSATI, *conseillère déléguée à la démocratie et participation citoyenne*

Les personnalités qualifiées

- Mélanie BLANCHETOT, *participante à la Convention Citoyenne pour le Climat*
- Michel MATHYS, *président d'Aberpa et membre du collectif vélo de Nanterre*
- Eric PATEYRON, *directeur de l'école élémentaire Balzac*



Participant.e.s externes au CCTE :

Elu.e.s de la Ville de Nanterre

- Vincent SOULAGE, *conseiller municipal délégué au vélo et aux mobilités douces, qui présentera la restitution de la séance sur le Plan Vélo*
- Samia KASMI, *adjointe au maire à l'habitat et au logement*

Agents de la Ville de Nanterre

- Srinouvélou ADY, *responsable du service Habitat Logement à la Ville de Nanterre*
- Kahina SAI, *chargée de l'habitat privé au service Habitat Logement*
- Anna CORBET, *collaboratrice au cabinet du Maire*

Autres intervenants

- Thierry FERREIRA, *directeur de l'ALEC de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD)*
- Johann BASLÉ, *directeur du service construction et patrimoine de Nanterre Coop Habitat*

La séance était co-animée par Olivier PIAZZA de la coopérative des *Maisons des intelligences collectives (MIC)* et Romane BUTIN de l'agence *Ville Ouverte*, en charge d'accompagner le CCTE.



LA PREMIÈRE ANNÉE DU CCTE EN 2021-2022

Quelles plénières passées ?



Tout au long de l'année, les membres du CCTE ont pu exprimer leur avis à la fin de chaque plénière. A l'été 2022, ils ont pu remplir un questionnaire afin de s'exprimer plus amplement sur les points positifs et à améliorer pour les prochaines plénières.

+ Les points positifs

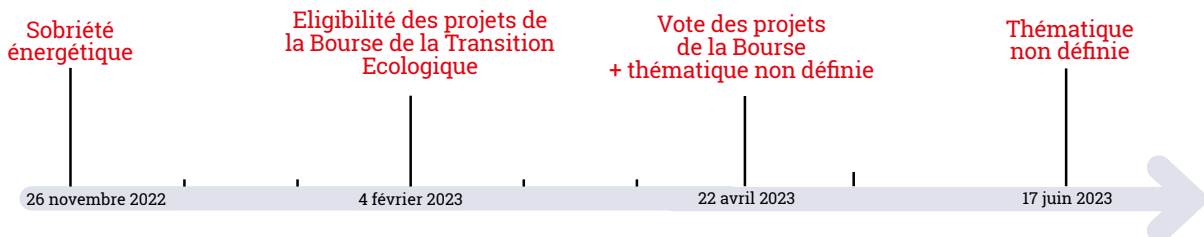
- La richesse des **échanges** et des **rencontres** dans les plénières
- Une meilleure **compréhension** de sujets clés de politique publique et transition écologique
- La **participation** aux politiques publiques de la Ville et aux choix pour la bourse de la transition
- Les méthodes de **facilitation** utilisées

📌 Les points à améliorer

- Impliquer les membres dans le **choix** des thèmes à prioriser et le **déroulé** des plénières
- Ajouter des **temps** de visites, d'échanges, d'approfondissements
- Créer des temps de délibération / débat / **prise de décision**, qui vont au-delà des temps de contribution / concertation
- Renforcer les temps de rencontre et de cohésion entre membres
- Mieux partager les **suites, conséquences et planning** des plénières (retour de la Ville et droit de regard sur le comptes-rendus)
- Mettre à jour la **plateforme** regroupant les CR, photos, documentation, avancées...

LA DEUXIÈME ANNÉE DU CCTE EN 2022-2023

Quelles plénières à venir ?



Thématique / déroulé des plénières

- Thématiques non définies pour les plénières de avril et juin > Possibilité de continuer une thématique déjà abordée en année 1
- Choix d'une thématique parmi une liste de politiques publiques en cours
- Organisation de temps de travail approfondis / visites l'après-midi de plénières (à définir)

Impact du CCTE :

- Intégration de temps de délibération / débat / prise de décision aux plénières
- Continuer de donner suite au travail du CCTE

Communication :

- Création d'une nouvelle adresse mail dédiée au CCTE
- Communication avec les membres assurée par Olivier Piazza (MIC)
- Mise à jour de la plateforme en ligne

Restitution du CCTE :

- Création d'un espace de restitution des travaux du CCTE à l'Agora
- Restitution des travaux du CCTE au grand public (modalités à définir)

DÉBAT MOUVANT

Afin d'ouvrir l'échange sur la sobriété énergétique, les membres du CCTE ont été amenés à se positionner dans l'espace de l'Agora pour répondre à trois questions. La taille des ronds de couleurs représente le positionnement des membres.

Vous sentez-vous préoccupé.e par la sobriété énergétique ?

Très préoccupé.e

« Je suis de plus en plus préoccupée par la sobriété énergétique. »

« Je fais déjà beaucoup depuis plusieurs années. J'ai cherché toutes les choses que je pouvais économiser. Je n'ai pas attendu que l'Etat nous demande de faire des économies pour le faire. »

Pas du tout préoccupé.e



En termes de gestes individuels pour limiter votre consommation énergétique, vous trouvez que vous en faites...

Beaucoup

« Dans le quartier chemin de l'île, les habitants achètent même des aliments qui cuisent moins longtemps pour faire des économies d'énergie. »

« Il faudrait un guichet unique vers le quel se tourner pour savoir quoi faire chez soi. »

Pas du tout



« J'ai dû mettre des interrupteurs sur mes appareils électroménagers pour éviter qu'ils consomment. Les appareils sont élaborés pour consommer tout le temps sans qu'on le sache. »

« Chacun doit évaluer ce qu'il peut faire. C'est comme utiliser ou pas la voiture. »

Avez-vous / êtes-vous impliqué.e dans un processus de rénovation énergétique de votre logement ?

Oui

« J'ai besoin de trouver un artisan qui sait bien le faire dans ma maison individuelle, mais je ne sais pas vers qui me tourner. Certes c'est plus simple de décider dans une maison individuelle, mais je ne trouve pas de bon artisan. Dans les autres logements collectifs, ils ont d'autres problématiques. »

Non



« Dans le quartier du chemin de l'île, le bailleur a rénové avec du plastique, ce n'est pas durable et les charges ont explosé. »



LES ENJEUX DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Un enjeu climatique

Figure 1 : La consommation énergétique participe au réchauffement climatique par l'émission de gaz à effet de serre au niveau de la production, consommation...

Figure 1 :

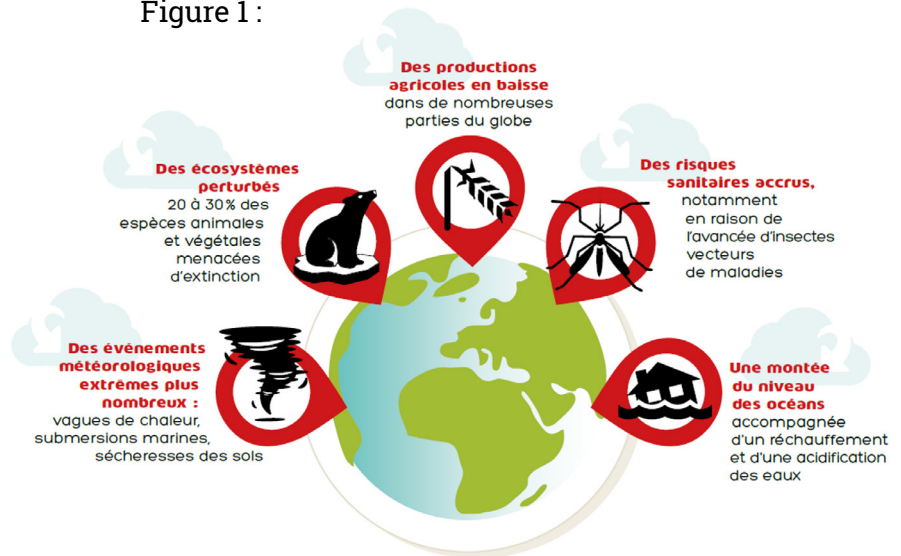


Figure 2 : Le secteur du bâtiment compte pour 44% de la consommation d'énergie par secteur d'activité. C'est donc le secteur le plus consommateur avant les transports (32%), l'industrie (21%) et l'agriculture (3%).

Figure 2 :

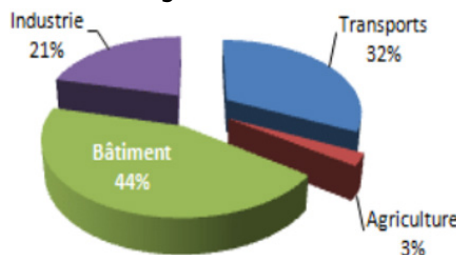
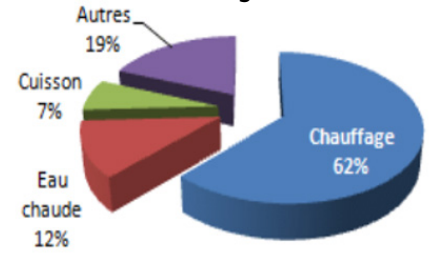


Figure 3 : Le chauffage compte pour 62% de la consommation d'énergie pour le secteur résidentiel, avant l'eau chaude, la cuisson et d'autres usages.

Figure 3 :



Les bienfaits de la rénovation

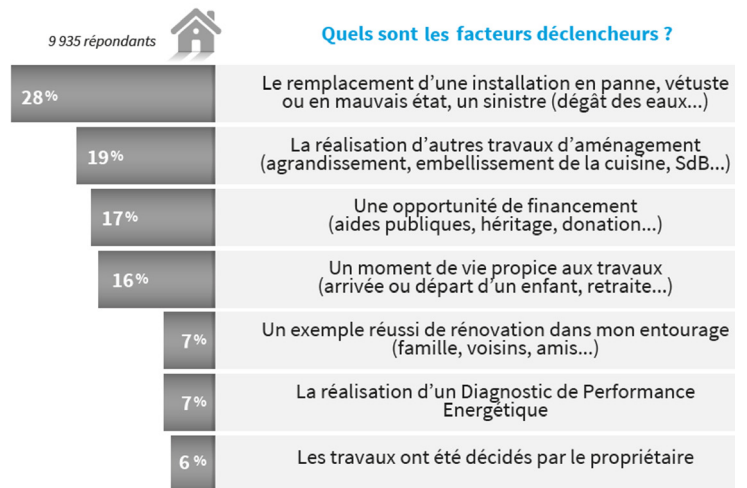
- Requalification du bâti > améliorer sa qualité
- Economies d'énergie > économies de charges
- Protection de l'environnement > réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Amélioration du confort
- Augmentation de la valeur patrimoniale
- Anticipation des futures réglementations

L'obligation de rénover

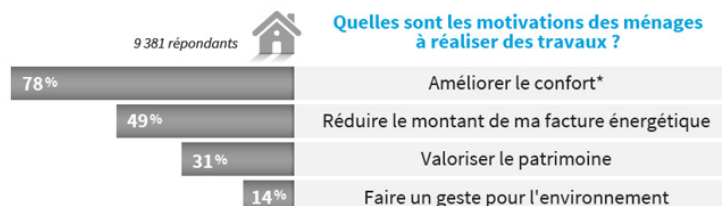
L'obligation de rénover son logement va devenir de plus en plus fortes dans les années à venir :

- **2017** : obligation d'améliorer la performance thermique des bâtiments (isolation) si des travaux lourds de rénovation sont entrepris
- **2018** : des performances minimales doivent être respectées si des travaux d'amélioration énergétiques sont
- **entre 2022 et 2034** : l'interdiction d'augmenter le loyer des passoires énergétiques sera renforcée

Quels sont les facteurs déclencheurs ?



Quelles sont les motivations des ménages à réaliser des travaux ?



COPROPRIÉTÉ PRIVÉE

L'action de la Ville de Nanterre

Depuis plus de 20 ans, l'amélioration du parc privé ancien est l'un des axes majeurs de la politique de l'habitat de Nanterre. Fin 2019, un nouveau dispositif d'amélioration de l'habitat à la fois opérationnel et préventif, le Programme Opérationnel Préventif d'Amélioration des Copropriétés (POPAC), a permis de :

- accompagner 15 copropriétés anciennement suivies dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) Nanterre Habitat Plus 4 jusqu'à l'achèvement des travaux ;
- diagnostiquer 10 copropriétés identifiées comme fragiles ;
- organiser 2 ateliers/formations à destination des copropriétaires.

Les éléments ci-dessous sont issus du travail en groupe du CCTE.

FREINS



Les propriétaires ne se rendent pas compte de la nécessité de rénover.

Les copropriétaires n'ont pas un réel pouvoir à titre individuel pour faire bouger les lignes. Il faut que le conseil syndical s'empare du sujet lors des Assemblées Générales, qui pourront ensuite le relayer au Syndic.



Propositions du CCTE

Pour la Ville de Nanterre :

- Faire participer des experts en AG pour montrer que c'est possible, facile, concret
 - Retours d'expérience de propriétaires
 - Experts de la rénovation énergétique (ALEC...)
 - Elus de la ville
- Organiser un forum témoin rassemblant des copropriétaires pour partager des informations, se donner des conseils, apprendre...
- Informer sur les possibilités de diagnostic la performance énergétique du bâtiment

L'action de l'ALEC

L'ALEC est l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au niveau de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD), composé de 11 communes dont la Ville de Nanterre. En termes de rénovation énergétique, l'ALEC gère deux plateformes : **CoachCopro** et **Pass'Réno** et agit sur le territoire de Nanterre :

- 30 copropriétés représentant plus de 540 logements sont accompagnées par l'ALEC sur la plateforme CoachCopro

ARGUMENTS

Risque de perte de valeur

Augmentation du coût de l'énergie

Améliorer du confort dans le logement

Diminution de la consommation des ressources énergétique

Agir maintenant pour éviter l'augmentation des demandes de rénovation à venir

- Réaliser un argumentaire pour convaincre de rénover
- Soutenir la formation des copropriétaires (exemple du MOOC Réno Copro ou Bâtiment durable)
- Former et accompagner les conseils syndicaux à la gestion de groupe, aux prises de décisions, à la facilitation...
- Continuer la veille de la Ville au registre des copropriétés
- Faciliter les démarches d'occupation de l'espace public lors de rénovations

LOGEMENT INDIVIDUEL

L'action de la Ville de Nanterre pour les maisons et logements en immeuble collectif

- 53 projets ont été décidés depuis septembre 2014
- 10 projets ont été décidés en fin du dispositif Nanterre Habitat Plus 4

L'action de l'ALEC

- 10 accompagnements de maisons individuelles sur la plateforme Pass' réno habitat (mise en service début 2022)
- 90 réponses données à des sollicitations de nanterriens – nanterriennes en 2022 (chiffres à fin octobre) et à une centaine en 2021

Les éléments ci-dessus et ci-dessous sont issus du travail en groupe du CCTE.



Diminuer les gaz à effet de serre

Augmenter le confort de l'habitat

Diminuer sa consommation

Valoriser son bien à la revente ou dans les charges

Propositions du CCTE



Pour les propriétaires :

- Demander les aides existantes
- Faire intervenir l'ALEC
- Mutualiser les achats et demandes de devis auprès de plusieurs prestataires
- Faire appels à des professionnels de qualité
- Ne pas négliger le bouche-à-oreilles
- OPQIBI : certification (pour l'ingénierie) et RGE (pour les travaux)
- Monter en compétences grâce à France Rénov

Pour la Ville de Nanterre :

- Diffuser de l'information sur la rénovation énergétique
- Réaliser un dossier composé de témoignages de rénovations réussies, de conseils...
- Organiser des visites de sites rénovées
- Proposer un bilan collectif par quartier en lien avec l'ALEC
- Solliciter Nanterre info
- Simplifier les démarches administratives par la mairie

L'action de Nanterre Coop Habitat

Le bailleur social Nanterre Coop Habitat gère 11 logements sociaux du pavillon aux grands ensembles, cela depuis 1954. Grâce à des ressources internes pour développer des travaux, le bailleur a le choix entre plusieurs partenaires pour agir sur la rénovation énergétique.

90% des logements de Nanterre Coop Habitat sont certifiés A, B, C ou D. Parmi les niveaux D, 500 logements sont concernés par des opérations en cours. Plusieurs actions sont menées :

- Le programme pluriannuelle pour les rénovations d'envergure ;
- Les opérations d'entretien courant ;
- La mise en place de systèmes pour capter l'énergie dans l'air et faire des économies ;
- Les Nouveaux Programmes Nationaux de Rénovation Urbaine (NPNRU) qui permettent à certains grands ensembles de recevoir des aides de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Le bailleur assure une éso-quitance, c'est-à-dire une répartition financière entre les subventions obtenue par le bailleur et les économies de consommation énergétique pour permettre d'encadrer l'augmentation des charges, et éviter que les travaux de rénovation ne pèsent sur le loyer des locataires.

Les éléments ci-contre et ci-dessous sont issus du travail en groupe du CCTE.

Propositions du CCTE



Pour le bailleur social :

- Continuer le boîtage / l'affichage en halls
- Proposer une vision claire de la démarche de rénovation par le biais d'un calendrier
- Expliquer les coûts et les arguments en faveur de la rénovation de manière pédagogique
- Approfondir le lien avec les acteurs représentant les locataires : amicales, associations...
- Réaliser une véritable démarche de concertation qui intègre plusieurs temps de rencontre **tout au long** du projet

FREINS	
	Peur des travaux
Peur de l'augmentation des charges et des nuisances	Manque d'information / communication sur les travaux
Difficulté de mobiliser les habitants / amicales / associations	Manque d'énergie et difficulté d'organisation des amicales
Difficulté à se projeter dans l'avenir, difficultés quotidiennes	Temps long du projet, s'investir pour les suivants



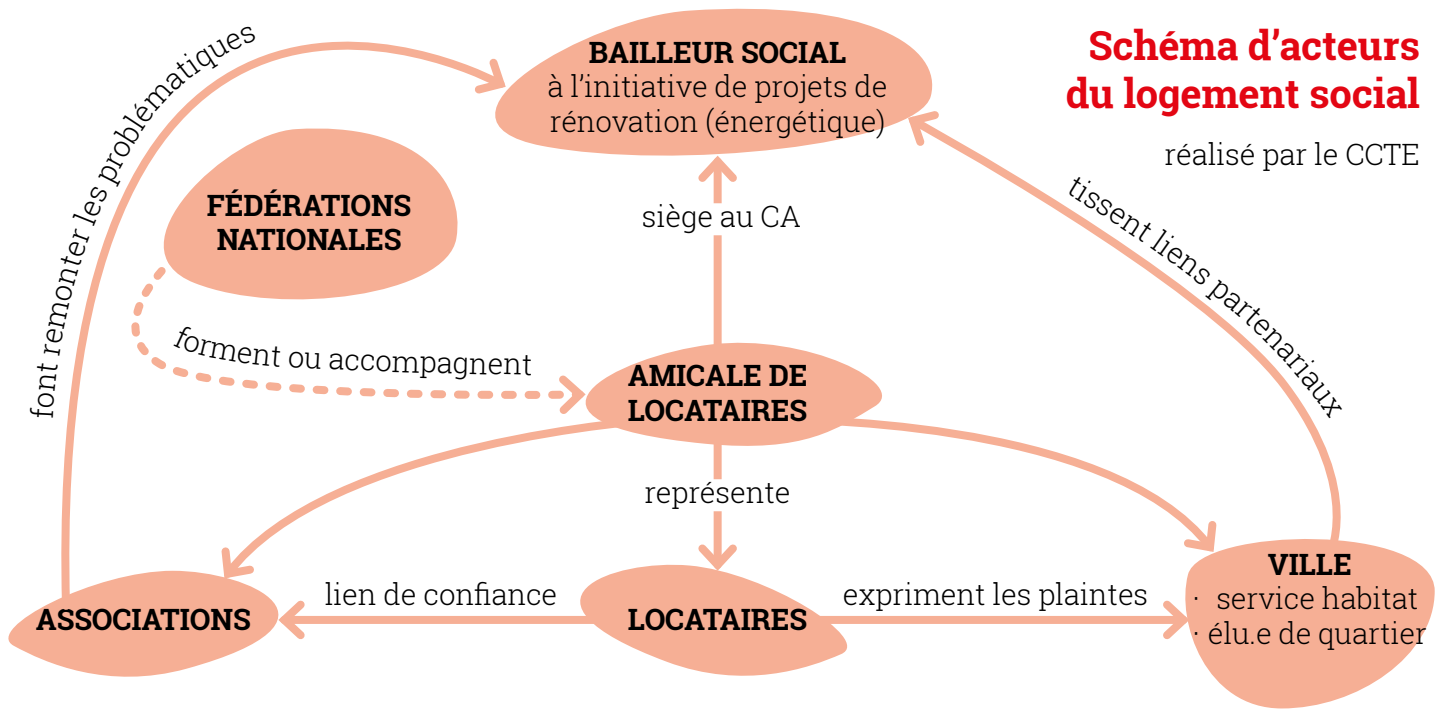
- Voir le changement
- Diminuer la consommation
- Diminuer les coûts
- Augmenter le confort

Pour la Ville de Nanterre :

- Accompagner les amicales de locataires à l'organisation de groupe, à la recherche de bénévoles...
- Fédérer les amicales, associations, fédérations représentant les locataires
- Renforcer le lien entre la Ville et les bailleurs

Schéma d'acteurs du logement social

réalisé par le CCTE



BÂTIMENTS COMMUNAUX

Actions de la Ville de Nanterre

Etant donné le contexte de crise énergétique et de montée des prix de l'énergie, la Ville de Nanterre a été dans l'obligation de mettre en place des mesures d'urgence permettant d'atténuer la hausse de budget subie.

Budget :

- 2022 : budget de 7 millions d'euros
- 2023 : budget estimé de 12,5 millions d'euros à cause de la hausse du prix du gaz et de l'électricité

Mesures entreprises depuis longtemps :

- Développement des énergies renouvelables
- Rénovation des bâtiments communaux
- Autres actions à trouver sur le Rapport Développement Durable Nanterre 2020

Mesures d'urgence de sobriété énergétique :

1. Démarrage tardif du chauffage à début novembre (plus simple étant données les températures clémentes)
2. Réduction des températures de 19 à 18 degrés dans les écoles et à 27 degrés dans les piscines
3. Diminution de la période des illuminations et de l'ampleur des décorations de Noël
4. Atténuation de la puissance de l'éclairage

Questions du CCTE

Y aura-t-il une extinction de l'éclairage public ou des entreprises privées ?

- L'objectif est de tendre vers une sobriété **choisie** plutôt que subie, en ayant une vision à long terme plutôt que simplement d'urgence. Différentes technologies permettent d'éteindre l'éclairage intelligemment : détecteur de présence, extinction partielle, utilisation de LED... Cependant trois points d'allumage existent à Nanterre, ce qui complexifie l'extinction d'une rue ou en coeur de nuit.
- L'éclairage est un sujet complexe qui intègre des données objectives et un ressenti subjectif. Si des actions doivent être entreprises sur le sujet de l'éclairage à Nanterre, celles-ci seront concertées avec les habitants.

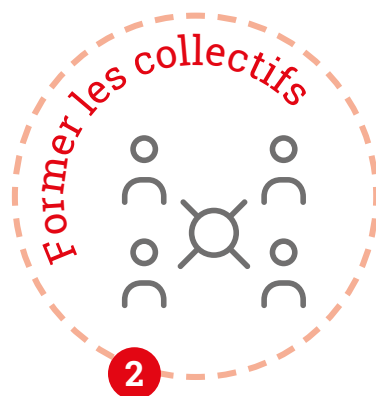
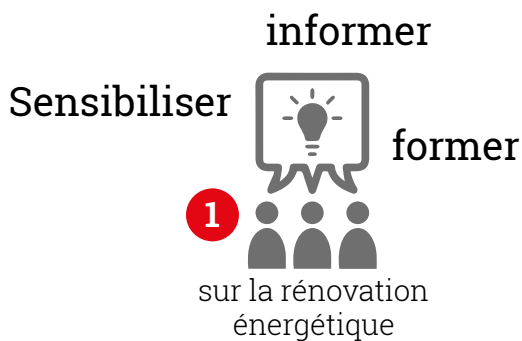
L'arrêté du 27 décembre 2018 :

- Interdit la diffusion du flux lumineux vers le ciel ou vers les espaces naturels (arborés, aquatiques)
- Exige l'extinction de l'éclairage privé une heure après la fermeture d'un bâtiment (commerce, bureau).
- Limite la température de couleur à 3000K maximum (voire moins dans certains espaces sensibles)

Il n'existe pas de « police de la lumière » pour vérifier le respect de cet arrêt. La Ville de Nanterre ne peut sanctionner les entreprises enfreignant la loi.

CONCLUSION

Axes principaux du CCTE



Retours de la Ville de Nanterre (service / élu.e.s)

Ce sont trois approches du logement différentes, mais une même réalité. Tout le monde est frappé de la même manière par le défi énergétique. La présence des élus aujourd'hui permet de leur faire remonter directement les propositions du CCTE. Les prochaines actions seront :

- Travailler une stratégie de décision politique
- Capitaliser sur les expériences passées, dont les 17 copropriétés rénovées
- Créer une synergie avec des partenaires : ALEC, bailleurs,
- Séquencer des actions de court, moyen et long terme en fonction des partenariats possibles
- Proposer une stratégie d'intervention / d'information itérative pour que le CCTE puisse émettre des retours au fur à mesure

Le processus politique est long. Comme pour les précédentes thématiques, nous reviendrons vers le CCTE afin de restituer les avancées de la politique en cours, mais le processus de décision reste long. Des actions simples peuvent être réalisées comme informer par le biais de Nanterre Info. Le CCTE a souligné l'importance de l'information et de la formation pour faciliter la rénovation énergétique de tous les logements. Nous prenons en compte cette orientation dans la définition de la stratégie politique de la Ville de Nanterre.

Plus d'informations sur les actions liées à la rénovation énergétique dans :

- la présentation PPT de la séance sur la **plateforme** : <https://participez.nanterre.fr/>
- le **Rapport Développement Durable Nanterre 2020** : https://www.nanterre.fr/TPL_CODE/TPL_PUBLICATION/PAR_TPL_IDENTIFIANT/240/59-publications.htm
- le site internet de l'**ALEC POLD** : <https://www.alec-pold.org/>
- le site internet « **10 gestes pour économiser l'énergie selon l'ADEME** » : <https://librairie.ademe.fr/actualites/10-gestes-pour-economiser-lenergie-n8>





★★★ Les priorités

Equipements et infrastructures

- Encourager la réalisation d'une offre en stationnement pour les vélos qui répond aux nouveaux besoins dans toutes les opérations neuves de bureaux et de logements
- Sécuriser les 12 carrefours identifiés comme points durs > la passerelle Eole va être ouverte

Culture vélo

- Mettre en place des cours d'apprentissage et de perfectionnement de la pratique du vélo pour tous, dispensés dans les quartiers populaires avec une attention particulière portée aux besoins des femmes ;
- Améliorer l'accès au dispositif d'aide à l'achat d'un vélo ou kit de conversion pour les habitants aux revenus les plus modestes en favorisant la visibilité de ce dispositif dans les quartiers populaires

🚀 Les actions prochainement mises en œuvre (2023)

Propositions issues de la séance du CCTE

Valoriser l'histoire du vélo avec la Société d'Histoire de Nanterre

Développer plus de panneaux « tourne-à-droite » pour que le code de la route soit adapté au vélo

Mettre en valeur les initiatives de Nanterriens

Accompagner les professionnels à la transition vers les modes doux

Inclure les vélos d'occasion dans le dispositif d'aide à l'achat

Proposer du stationnement vélo extérieur dans les zones résidentielles qui sont dépourvues de locaux vélo dans les immeubles

Commentaires

➔ Fête du Timbre (2023)

➔ Demande faite auprès du conseil départemental dans le cadre de la pérennisation des aménagements cyclables

➔ Newsletter, Nanterre info, site internet...

➔ Inclusion des professionnels dans l'aide à l'achat (2023)

➔ Inclusion dans l'aide à l'achat (2023)

➔ 4 box de stationnement résidentiel en 2023 (et 372 arceaux en libre-service)

Plus d'informations seront données dans un document annexe.

Posez vos questions sur le site de la Ville de Nanterre > Contactez vos élus.

Comment faire du vélo une pratique qui s'adresse à toutes et tous ?



Comment encourager le développement d'activités économiques en lien avec le vélo ?



Comment développer une culture vélo à Nanterre ?



L'ACTU DU CCTE

Les retours des membres du CCTE

Les points positifs

- Le thème de la sobriété énergétique
- L'expertise
- Les apprentissages sur un sujet difficile
- Les temps de dialogue
- Les retours sur le plan vélo

Les suggestions d'amélioration

- Avoir une meilleure représentativité des quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV)
- Disposer de documents en amont pour se préparer

Un espace de restitution de la première année du CCTE est accessible à l'Agora. Il est en cours d'élaboration, mais n'hésitez pas à parler du CCTE et de l'Agora autour de vous si certains souhaitent s'informer sur l'action de la Ville de Nanterre en termes de transition écologique.



Le prochain RDV du CCTE

La prochaine séance en plénière du CCTE aura lieu **le samedi 4 février à 9h30** (accueil à 9h) en présentiel à l'Agora. Elle permettra d'évaluer l'éligibilité des projets présentés pour la Bourse de la transition écologique.

Quelques citations

« La présentation des différentes solutions mis en place par la mairie pour les logements sociaux. »

« Les deux sujets sont très importants et intéressants. L'animation était bien faite, continuez ! »

« Les constats fait par tous les acteurs sur l'information utile à ce procurer pour mieux s'orienter. »

« Il y a eu des échanges intéressants, et plusieurs mesures ont été recensées, il serait souhaitable d'assurer l'accompagnement de leur mise en œuvre, ainsi que la diffusion de documents qui faciliteraient cette transition.»

L'espace membre CCTE sur la plateforme en ligne participez.nanterre.fr

Un espace en ligne accessible pour les membres a été créé pour permettre les échanges et rassembler les documents relatifs au CCTE.

Connectez-vous via l'e-mail d'inscription qui vous a été envoyé et créez un compte afin d'accéder à cet espace. L'équipe de l'Agora est à votre disposition pour toute question et pour vous accompagner dans la prise en main de cet espace en ligne.

> **Se connecter sur :**
[https://participez.nanterre.fr/](https://participez.nanterre.fr)

Contact

Pour toute question, l'équipe d'accompagnement du CCTE est joignable :

- par mail : ccte@mairie-nanterre.fr
- par téléphone : **01 71 11 43 55**
- à l'Agora : 20 rue de Stalingrad, 92000 Nanterre

